

FORMULAIRE D'INSCRIPTION EN ECOLE MATERNELLE – RENTREE 09/2026

Sont concernés les enfants **nés en 2023** ainsi que nés en 2022, 2021 et non scolarisés à Eschau
A déposer à la mairie d'Eschau pour le **13 février 2026** au plus tard pour enregistrement et à remettre, muni du tampon de la mairie, à la Directrice de l'école maternelle d'affectation lors de la finalisation de l'inscription courant 2026 (la date définitive vous sera communiquée par courrier).

Documents à produire à la Mairie au moment de l'inscription :

- Le livret de famille en cas de divorce/séparation : la copie du jugement qui fixe la résidence de l'enfant
- Justificatif de domicile (Bail, permis de construire, facture (impôts, eau, gaz, électricité.. hors facture tel. Mobile) de moins de 3 mois)

REPLIR UNE FICHE PAR ENFANT (merci d'écrire très lisiblement)

NOM de l'enfant : Prénom :
Date de naissance : Lieu de naissance :
Adresse des parents :
Commune : Parents téléphone fixe :
Portable (père) : Portable (mère) :
Courriel :

MODE DE GARDE ACTUEL : nourrice Famille (Adresse :) Crèche

MODE DE GARDE A LA RENTREE : (si l'enfant sera gardé par un autre mode de garde que les parents)

Nourrice Famille Nom/Prénom Adresse :
ou Périscolaire envisagé (1)

L'enfant a-t-il un frère ou une sœur qui fréquentera à la rentrée 2026 oui non
l'une des écoles maternelles de la commune :

Si oui laquelle : Clé des champs Hirondelles

L'affectation des enfants dans l'une ou l'autre des écoles est réalisée lors d'une commission composée de représentants de la municipalité, du personnel enseignant et de représentants de parents d'élèves.

Cette affectation se fait par rapport à une série de critères, redéfinis tous les ans en fonction de l'équilibre des effectifs entre les deux écoles. Bien évidemment les fratries ne sont pas séparées en école maternelle.

A l'issue de cette commission, les parents sont informés par courrier de l'affectation de leur enfant (fin mars ou début avril) et de la procédure pour finaliser l'inscription auprès de la directrice de l'école.

(1) Important : la scolarisation dans une école d'ESCHAU n'entraîne aucune prérogative en ce qui concerne le service périscolaire qui est indépendant et dont la capacité d'accueil est limitée (période d'inscription en avril)

CURSUS MONOLINGUE (classique)

En cas de demande d'affectation à une école particulière : **Joignez impérativement une lettre d'explication**

Ecole maternelle souhaitée : Clé des champs Hirondelles

OU CURSUS BILINGUE (enseignement paritaire 12h en français et 12h en allemand)

Mon enfant **est né en 2023** et je désire l'inscrire en site bilingue : oui

La décision d'inscrire votre enfant en site bilingue vous engage auprès de l'Education nationale à le maintenir dans ce site durant toute sa scolarité maternelle et élémentaire.

Pour les familles qui sont intéressées par le cursus bilingue, il est obligatoire de participer à la réunion d'information qui aura lieu en février 2026 à ESCHAU (la date sera communiquée en mairie début 01/2026).

Je certifie l'exactitude des renseignements ci-dessus :

Date : Signature : N° ordre Mono : _____ N° ordre Bilingue : _____